

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC VILLE DE CAP-CHAT

PROCÈS-VERBAL de la **SÉANCE ORDINAIRE** des membres du Conseil municipal de la Ville de Cap-Chat, tenue à la salle Olivier-Gagnon de l'Hôtel de Ville Louis-Roy, à 20h00, le 5 août 2019.

ÉTAIENT PRÉSENTS: Marie Gratton, maire

Jean-Marc Lemieux, conseiller au siège no. 1 Renald Roy, conseiller au siège no. 2 Richard Émond, conseiller au siège no. 4 Jacinthe Côté, conseillère au siège no. 5 Louis-Seize Sergerie, conseiller au siège no. 6

<u>ÉTAIT ABSENT</u>: Simon Landry, conseiller au siège no. 3 (absence

motivée)

ÉTAIT AUSSI PRÉSENTE: Marielle Émond, greffière adjointe

Tous formant quorum sous la présidence de madame Marie Gratton, maire, la séance est ouverte à 20h00.

RÉS.01.08.19 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par **JACINTHE CÔTÉ** résolu à l'unanimité que **l'ORDRE DU JOUR** soit et est adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

RÉS.02.08.19 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DU 2 ET 24 JUILLET 2019

Il est proposé par **JEAN-MARC LEMIEUX** et unanimement résolu que le **PROCÈS-VERBAL** de la séance ordinaire du **2 juillet 2019** ainsi que le **PROCÈS-VERBAL** de la séance extraordinaire du **24 juillet 2019** soient et sont approuvés.

ADOPTÉE

RÉS.03.08.19 APPROBATION DES COMPTES MENSUELS RÉGULIERS VILLE ET ARÉNA

Il est proposé par LOUIS-SEIZE SERGERIE et résolu unanimement que les comptes de la Ville de Cap-Chat couvrant les chèques #7494 à #7520 ainsi que #31592 à #31661, pour un montant de 200 346.01 \$, soient et sont approuvés.

ADOPTÉE

DÉPÔT DE L'ÉTAT DES ACTIVITÉS FINANCIÈRES DE FONCTIONNEMENT ET DE L'ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE AU 30 JUIN 2019

La trésorière, madame Marielle Émond, a préalablement déposé à chacun des membres du Conseil municipal l'État des activités financières de fonctionnement et l'État de la situation financière au 30 juin 2019.

RÉS.04.08.19

<u>DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – LA CORPORATION DE L'ARÉNA DE CAP-CHAT INC. – 6 000. \$ - BUDGET RÉG.</u>

Il est proposé par **RENALD ROY** et résolu unanimement que la Ville de Cap-Chat **ACCORDE** une aide financière de six mille dollars (6 000. \$) à la Corporation de l'Aréna de Cap-Chat Inc. dans le but de couvrir le salaire et les avantages sociaux de l'employé pour la période s'échelonnant du 14 juillet au 31 août 2019; cette dépense étant prélevée au **budget régulier**.

ADOPTÉE

RÉS.05.08.19

AUTORISATION DE DÉPOSER UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE (PAVL), VOLETS PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION PAR CIRCONSCRIPTION ÉLECTORALE (PPA – CE)

VU le volet PPA-CE du programme PAVL du ministère des Transports du Québec ;

ATTENDU QUE la Ville de Cap-Chat doit réaliser divers travaux sur ses rues municipales qui sont admissibles au programme ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par **LOUIS-SEIZE SERGERIE** et résolu à l'unanimité que la Ville de Cap-Chat **AUTORISE** :

- Le dépôt d'une demande d'aide financière auprès du ministère des Transports du Québec dans le cadre du PAVL - volet PPA-CE, pour un montant total de seize mille dollars (16 000. \$);
- Le directeur général et greffier, à signer pour et au nom de la municipalité, tout document en lien avec la demande d'aide financière et tout autre document requis par le ministère des Transports du Québec (MTQ) pour la mise en œuvre et le paiement de l'aide accordée, le cas échéant.

ADOPTÉE

RÉS.06.08.19

MANDATER COMITÉ ZIP GASPÉSIE POUR RÉALISER LA CARACTÉRISATION ÉCOLOGIQUE D'UNE PARTIE DE LA BERGE LONGEANT LA RUE DU VILLAGE DANS LE SECTEUR DE CAPUCINS - 6 500. \$ + TX - SURPLUS ACC.

ATTENDU QUE la tempête et la grande marée du 30 décembre 2016 ont érodé de manière significative une partie de la berge longeant la rue du Village dans le secteur de Capucins (+ ou - 185 mètres);

ATTENDU QUE ces mêmes événements ont fragilisé l'assiette de la rue du Village ;

ATTENDU QUE des travaux de réfection des berges et des accotements de la route doivent être entrepris ce qui nécessite au préalable de mener une étude de caractérisation écologique du site des travaux envisagés ;

ATTENDU QUE le Comité ZIP Gaspésie a fait parvenir à la Ville, le 24 juillet 2019, une offre de service dans laquelle elle propose de réaliser le mandat de caractérisation écologique pour une somme de 6 500. \$ + taxes;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par **RICHARD ÉMOND** et résolu unanimement que la Ville de Cap-Chat :

- CONFIE le mandat à COMITÉ ZIP GASPÉSIE de réaliser, pour la somme de 6 500. \$ + taxes, une caractérisation écologique du site des travaux de réfection de la berge et des accotements envisagés sur la rue du Village dans le secteur de Capucins (+ ou – 185 mètres); le coût étant approprié au surplus accumulé.

ADOPTÉE

RÉS.07.08.19

RATIFIER L'INSCRIPTION AU SEAO D'UN APPEL D'OFFRES POUR LA CONSTRUCTION D'UN SURPRESSEUR EN REMPLACEMENT DE CELUI SITUÉ SUR LA CÔTE-DES-NEIGES

VU la résolution numéro 09.11.18 adoptée à la séance ordinaire du 5 novembre 2018 autorisant l'élaboration de plans et devis afin de pourvoir au remplacement du surpresseur situé sur la Côte-des-Neiges et confiant le mandat à Arpo Groupe-Conseil;

ATTENDU QUE les plans et devis ont été réalisés permettant à la ville de lancer son appel d'offres pour la réalisation des travaux ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par **RENALD ROY** et résolu à l'unanimité que la Ville de Cap-Chat AUTORISE l'inscription au Système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec (SEAO) d'un appel d'offres pour la réalisation des travaux de construction d'un surpresseur en remplacement de celui de la Côte-des-Neiges.

ADOPTÉE

RÉS.08.08.19

<u>AUTORISER L'ACHAT D'UN DÉBITMÈTRE PORTATIF / ALPHA CONTROLS & INSTRUMENTATION – 4 688. \$ + TX – SURPLUS ACC.</u>

ATTENDU QUE la Ville doit de façon régulière vérifier le débit de fuites de ses conduites d'eau potable ;

ATTENDU QUE pour ce faire, la Ville doit faire appel à des firmes extérieures et assumées des coûts annuels de plus de deux mille cinq cents dollars ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par **JEAN-MARC LEMIEUX** et unanimement résolu que la Ville de Cap-Chat **ACQUIÈRE**, au coût de **4 688. \$ + taxes**, un **débitmètre portatif**; cette dépense étant prélevée au **surplus accumulé**.

ADOPTÉE

RÉS.09.08.19

<u>DÉROGATION MINEURE – M. ALAIN LANGLOIS & MME SYLVIE GIGUÈRE – 296</u> RUE NOTRE-DAME OUEST À CAP-CHAT

Suite au rapport daté du 18 juillet 2019 déposé devant le Conseil municipal ainsi qu'aux recommandations favorables émises par le Comité consultatif d'urbanisme;

Suite à l'avis publié le 18 juillet 2019 sur le site Internet de la municipalité et le 24 juillet 2019 dans le journal l'Avantage gaspésien;

Suite à la consultation publique tenue le 5 août 2019 (aucune question);

En conséquence, il est proposé par **RENALD ROY** et unanimement résolu que la Ville de Cap-Chat **ACCORDE une dérogation mineure** à l'immeuble situé au 296 rue Notre-Dame Ouest à Cap-Chat, lot P 8 B 4, Rang UN, Canton Romieu (zone M.3), à savoir :

- Permettre en cour avant un bâtiment accessoire d'une superficie totale de ± 110,38 m² au lieu d'être situé en cour latérale ou arrière tel que requis.
- Permettre une marge de recul avant de 4,29 m au lieu du minimum requis de 6,0 m.
- Permettre que la superficie d'un bâtiment accessoire soit supérieure à celle du bâtiment principal. La superficie du bâtiment accessoire est de \pm 110,38 m² et la superficie du bâtiment principal est de \pm 100,19 m².

Il est, de plus, résolu que l'acceptation de ladite demande de dérogation est conditionnelle à ce que :

- Le gazébo soit retiré de l'immeuble le ou avant le 30 septembre 2019;
- La petite toiture annexée à la remise de 3,75 m x 6,23 m soit démolie le ou avant le 30 septembre 2019.

ADOPTÉE

RÉS.10.08.19

<u>DÉROGATION MINEURE – MME REINE BARRIAULT – 310 ROUTE 132 À CAP-CHAT (SECTEUR CAPUCINS)</u>

Suite au rapport daté du 18 juillet 2019 déposé devant le Conseil municipal ainsi qu'aux recommandations favorables émises par le Comité consultatif d'urbanisme;

Suite à l'avis publié le 18 juillet 2019 sur le site Internet de la municipalité et le 24 juillet 2019 dans le journal l'Avantage gaspésien;

Suite à la consultation publique tenue le 5 août 2019 (aucune question);

En conséquence, il est proposé par **LOUIS-SEIZE SERGERIE** et résolu à l'unanimité que la Ville de Cap-Chat **ACCORDE une dérogation mineure** à l'immeuble situé au 310 Route 132 à Cap-Chat (secteur Capucins), lot P 35 B-1, Rang UN, Canton Romieu (zone Ra.104), à savoir :

 D'autoriser qu'un bois vitre soit construit à ± 4,52 m de l'emprise de la route en cour avant au lieu de 9,0 m tel que requis, la résidence protégée par droits acquis est située à 6,54 m de la route.

ADOPTÉE

RÉS.11.08.19

<u>DÉROGATION MINEURE – M. MARCO ST-GELAIS – 288 ROUTE DE LA PETITE RIVIÈRE À CAP-CHAT</u>

Suite au rapport daté du 18 juillet 2019 déposé devant le Conseil municipal ainsi qu'aux recommandations favorables émises par le Comité consultatif d'urbanisme;

Suite à l'avis publié le 18 juillet 2019 sur le site Internet de la municipalité et le 24 juillet 2019 dans le journal l'Avantage gaspésien;

Suite à la consultation publique tenue le 5 août 2019 (aucune question);

En conséquence, il est proposé par **JACINTHE CÔTÉ** et résolu unanimement que la Ville de Cap-Chat **ACCORDE une dérogation mineure** à l'immeuble situé au 288 Route de la Petite rivière à Cap-Chat, lot Y Ptie, Rang VI, Canton Romieu (zone Eaf.15), à savoir :

- Régulariser la construction d'un chalet d'une superficie au sol de 56,0 m² réalisée sans permis en juin 1988 par les anciens propriétaires avec un empiètement de 5,06 m dans la bande riveraine fixée à 20,0 m depuis juillet 1989.
- Régulariser la construction d'une galerie avec son empiètement de 8,06 m dans la bande riveraine fixée à 20,0 m depuis juillet 1989.
- Régulariser la construction d'un garage sans permis en juin 1988 par les anciens propriétaires avec un empiètement de 4,03 m dans la bande riveraine fixée à 20,0 m depuis juillet 1989.
- Autoriser le lotissement pour un lot riverain ayant une profondeur de 44,49 m au lieu de 60,0 m tel que demandé afin de régulariser la construction du chalet en 1988.

ADOPTÉE

RÉS.12.08.19

<u>DÉROGATION MINEURE – COMMISSION SCOLAIRE DES CHIC-CHOCS – 1</u> <u>RUE DES ÉCOLIERS À CAP-CHAT</u>

M. Jean-Marc Lemieux, conseiller au siège no. 1 et M. Renald Roy, conseiller au siège no.2, déclarent leur conflit d'intérêt dans ce dossier.

Suite au rapport daté du 11 juin 2019 déposé devant le Conseil municipal ainsi qu'aux recommandations favorables émises par le Comité consultatif d'urbanisme;

Suite à l'avis publié le 18 juillet 2019 sur le site Internet de la municipalité et le 24 juillet 2019 dans le journal l'Avantage gaspésien;

Suite à la consultation publique tenue le 5 août 2019 (aucune question);

En conséquence, il est proposé par **RICHARD ÉMOND** et unanimement résolu que la Ville de Cap-Chat **ACCORDE une dérogation mineure** à l'immeuble situé au 1 rue des Écoliers à Cap-Chat, lots P 66 1-1 et P 66 2-2, Rang UN, Canton Cap-Chat, (zone Pa.2), à savoir :

 De permettre l'installation d'un réservoir d'huile à chauffage dans la cour latérale de l'école Saint-Norbert au lieu de la cour arrière tel que requis par le Règlement de zonage 068-2006.

ADOPTÉE

RÉS.13.08.2019

RÈGLEMENT NO. 292-2019 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE SEPT CENT QUARANTE-TROIS MILLE SEPT CENT TRENTE-QUATRE DOLLARS (743 734. \$) ET AUTORISANT UN EMPRUNT DE SEPT CENT QUARANTE-TROIS MILLE SEPT CENT TRENTE-QUATRE DOLLARS (743 734. \$) POUR L'EXÉCUTION DE TRAVAUX DE PAVAGE SUR LA RUE DES FONDS

Il est proposé par **JEAN-MARC LEMIEUX** et résolu à l'unanimité que la Ville de Cap-Chat **APPROUVE** le *Règlement No. 292-2019 décrétant une dépense de sept cent quarante-trois mille sept cent trente-quatre dollars (743 734. \$) et autorisant un emprunt de sept cent quarante-trois mille sept cent trente-quatre dollars (743 734. \$) pour l'exécution de travaux de pavage sur la rue des Fonds.*

Il est, de plus, résolu que le présent Règlement No. 292-2019 soit et est inscrit dans le Livre des Règlements de la Ville de Cap-Chat.

ADOPTÉE

MOT DU MAIRE

Madame Marie Gratton, maire, s'adresse à l'assemblée en abordant les sujets suivants :

- Journée de l'environnement du 8 juin 2019 à l'aréna;
- Subvention pour le Marché public du MAPAQ et du CLD;
- Programme d'aide financière pour la récupération hors-foyer;
- Circulation des VTT (véhicules tout-terrain) sur la plage.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Il est 20h40 et il est proposé par **JEAN-MARC LEMIEUX** que l'assemblée soit et est levée.

| MARIE GRATTON MAIRE | MARIELLE ÉMOND GREFFIÈRE-ADJOINTE |
|---------------------|--------------------------------------|
| | |